

LA DEMANDE DE RELANCE CLIENT

Agir dès l'échéance impayée est primordial : plus la créance nous est confiée tôt, plus elle a de chance d'être récupérée !

SEPTEMBRE 2018



Un service prévu dans votre contrat

Une créance impayée ? Avant de nous envoyer votre Demande d'Intervention Contentieuse, sollicitez-nous via EOLIS pour relancer votre client.

La demande de relance client : un service simple, rapide et efficace pour accélérer le règlement de vos factures !

Que votre créance soit garantie ou non garantie, nous nous chargeons d'envoyer **des relances amiables auprès de vos clients :**

- sur papier en-tête Euler Hermes Recouvrement France ;
- pour que votre client vous adresse directement le paiement de votre créance impayée.

La Demande de Relance Client Euler Hermes :
3 atouts essentiels

- **Bénéficiaire du poids et de la renommée d'Euler Hermes :** obtenir des résultats plus élevés que ceux d'un créancier isolé

- **Préserver vos relations commerciales** via l'intervention d'un tiers pour relancer vos échéances impayées

- **Etre alerté :**

- ☞ sur le délai de transmission d'une Demande d'Intervention Contentieuse (DIC)

- ☞ sur l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de votre client (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire)

Quand utiliser la Demande de Relance Client ?

- Dès connaissance de l'impayé (au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'échéance de la facture)
- Pour vos créances garanties ou non garanties
- Pour vos clients situés en France ou à l'international qui ne sont pas en procédure collective
- Avant l'envoi d'une Demande d'Intervention Contentieuse

Combien coûte une Demande de Relance Client ?

Par demande :

- 31 eur HT pour France Métropolitaine, Monaco, DROM COM POM
- 37 eur HT pour Autres pays

Tarif en vigueur au 01/03/2018

Le suivi des relances effectuées consultable à tout moment sous EOLIS

Une simple connexion à nos services en ligne EOLIS vous permet de savoir ce qui a été fait auprès de votre client.



La saisie d'une Demande de Relance Client ne vaut pas déclaration d'impayé, ni Demande d'Intervention Contentieuse !

